



Traité Erkhin

Michna 3 - Chapitre 6

אֲפָלָ פִּי שָׁאָמָרָה:
תִּיבְּרָכְנִי מִמְּשָׁכְנִי אָזְטָן -
נוֹתָנִין לוֹ מִזּוֹן שֶׁלְשִׁים יוֹם,
וְכַסּוֹת שְׁנִים עָשֶׂר חֶדֶשׁ,
וּמְטָה מִצְעָת,
וּסְנָדְלִין, וּתְפָלִין;
לוֹ,
אָבֶל לֹא לְאַשְׁתָּו וְלֹא לְבָנָו.
אִם בְּהָאָמָן,
נוֹתָנִין לוֹ שְׁנִי כֶּלֶי אַמְפּוֹת מִכֶּל מִינְגָּמִין.
פָּרָשָׁ,
נוֹתָנִין לוֹ שְׁנִי מַעֲצָדִין וְשְׁתִּי מִגְּרוֹת.
רַבִּי אֱלִיעֶזֶר אָזְמָרָה:
אִם בְּהָאָכָר,
נוֹתָנִין לוֹ אֶת צְמָדוֹן;
חַמְרָה,
נוֹתָנִין לוֹ אֶת חַמְרוֹן:

Bien que [les Sages] aient dit : [En ce qui concerne ceux] qui sont tenus [au paiement] des évaluations, [le tribunal] reprend possession de leurs [biens pour payer leur dette envers le trésor du Beth HaMikdash ; néanmoins le trésorier] lui donne [la permission de garder de] la nourriture [pour] trente jours, et des vêtements [pour] douze mois, et un lit fait [de linge], et ses sandales, et ses tefilines. Le trésorier lui [laisse ces objets, mais il] ne [laisse aucun objet] à sa femme ni à ses enfants. Si [celui qui est tenu de payer] était un artisan, [le trésorier] lui donne [la permission de conserver] deux outils de son métier de chaque type, [par exemple, pour] un charpentier, [le trésorier] lui donne [la permission de garder] deux herminettes [matzadim] et deux scies. Rabbi Eliezer dit : S'il était agriculteur, [le trésorier] lui donne [l'autorisation de garder] sa paire [de bœufs avec laquelle il laboure le champ. S'il était] ânier, [le trésorier] lui donne [l'autorisation de garder] son âne.

Rabbi 'Haïm Kanievsky



Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions